

Rétablissement des Relations diplomatiques avec l'Iran

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai tenu, ce jour, une réunion de travail interne avec les Directions concernées, consacrée aux aspects juridiques et pratiques relatifs au rétablissement des relations diplomatiques avec l'Iran. Ci-après les principales conclusions et recommandations issues cette réunion :

1. Une **Note verbale sera adressée** au Ministère des Affaires étrangères iranien, **via la Mission** Permanente du Maroc à **Genève**. Cette Note verbale notifiera aux autorités iraniennes l'Ambassade que le Maroc aura désignée pour gérer, à titre provisoire, les **affaires courantes** avec l'Iran.
2. Après examen des options disponibles, il ressort **que l'Ambassade du Maroc à Bakou** (Azerbaïdjan) **est la mieux placée** pour assurer cette mission. D'une part en raison de sa **proximité géographique** de Téhéran et, d'autre part, afin **d'éviter d'éventuelles susceptibilités politiques** liées à la gestion des relations avec l'Iran à travers l'une des Ambassades du Maroc dans les pays du Golfe.
3. Afin de permettre à l'Ambassade du Maroc à Bakou de prendre en charge cette nouvelle mission, **son effectif devra être renforcé** par un diplomate, qui sera chargé du suivi du dossier Iran.
4. Des instructions seront données à l'Ambassadeur de Sa Majesté Le Roi à Bakou, afin que la question des **visas aux ressortissants iraniens**, soit gérée d'une manière **strictement rigoureuse**.
5. La reprise des relations avec l'Iran devra se faire d'une **manière graduelle**. La **réouverture de l'Ambassade d'Iran** à Rabat se ferait de **manière progressive**, qui commencerait par l'ouverture d'une section administrative réduite. De même, les circonstances ayant contribué à la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran en 2009, devront être évitées. En particulier, le Maroc devra veiller à ce que l'Ambassade iranienne à Rabat **soit maintenue** dans des effectifs **raisonnables**. A cet effet, le Maroc pourra tirer avantage des outils de contrôle offerts par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, notamment en matière d'approbation préalable du personnel diplomatique iranien.
6. L'attention appropriée **sera accordée** au fait que la **réactivation éventuelle** des relations économiques et commerciales, tienne dûment compte des sanctions qui sont toujours imposées à l'Iran, tant par les **Nations Unies**, que les Etats-Unis, le Canada et l'Union européennes.
7. Tenir d'urgence une réunion avec les Ambassades d'Arabie Saoudite, Bahreïn, Koweït et Etats-Unis d'Amérique, pour expliquer le contexte et la portée de la décision marocaine. Votre validation de ces éléments est requise.